EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE FELINES-MINERVOIS

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE
12 AVR. 2012
Bureau des Politiques Publiques

Séance du 6 avril 2012

Nombre de conseillers :
En exercice : 11
Présents : 10
Absent : 1 a donné procuration

L'An deux mille douze, le six avril, le Conseil Municipal de la commune de Félines Minervois, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur PASTRE Jean-Pierre, Maire.

Présents : Messieurs PASTRE J-P., CASTILLON P., CLEMENT P., SABARTHES G., MORI L., BRIGIDO A., Mmes CABRIE A., GALTIER E., BINDER V., BRINK U.
Absent : Mme BAUDOUX Adeline a donné son pouvoir à Mme BRINK Ulla

Votants : 11

Objet de la délibération : Gaz de schiste

Le conseil Municipal de Félines Minervois a souhaité délibérer sur le permis d'exploration de gaz de schiste, permis de recherche attribué à « Lundin International SA » sous le nom de : Plaines du Languedoc M621, délivré le 2/10/2009.

-Considérant la dangerosité pour les populations touchées par cette exploration et future exploitation,
-Considérant que les produits chimiques utilisés pour l'extraction des gaz de schiste sont des produits très nocifs pour les populations humaines et animales,
-Considérant la dangerosité pour la flore et la faune du périmètre d'exploitation concerné,
-Considérant que ce type d'extraction de gaz de schiste demande un volume d'eau considérable, alors que notre région n'a pas de réserve d'eau suffisante,
-Considérant le risque majeur de pollution de toutes les sources et rivières,
-Considérant qu'une fois l'exploitation terminée, les terrains, les paysages seront à jamais pollués et défigurés,
-Considérant que l'exploitation par fracturations et la production des gaz de schiste auront une grave incidence pour la viticulture, l'agriculture et l'élevage,
-Considérant que ce type d'exploitation aura un effet négatif sur le tourisme,
-Considérant qu'à ce jour on ne sait pas comment traiter les eaux de récupération,
-Considérant le risque d'inondation et de déversement des bassins de rétention dans une région aux épisodes pluvieux intenses et imprévisibles,

LE CONSEIL MUNICIPAL de FELINES MINERVOIS :

- **SE PRONONCE** à l'unanimité contre l'exploitation et l'exploration des gaz de schiste sur toutes les zones concernées,
- **DEMANDE** à l'Etat d'annuler toutes les autorisations et permis attribués.

ADOPTE à L'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits.
Félines Minervois, le 10 avril 2012

Le Maire

Jean-Pierre PASTRE

MAIRIE DE FÉLINES MINERVOIS (Hérault)

SOUS-PREFECTURE BEZIERS
REÇU LE
12 AVR. 2012
Bureau des Politiques Publiques